

CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES ACTIVITES DU DECHET

VALEUR DU POINT - INDEMNITES

VALEUR MENSUELLE DU POINT

A compter du 1er juin 2007 :

- La valeur mensuelle du point est fixée à **12,86 €**,
- Les salaires minimums des emplois dont le coefficient est supérieur à 132 ont une référence annuelle.

VALEUR DES INDEMNITES CONVENTIONNELLES

A compter du 1er juin, les valeurs des différentes indemnités conventionnelles sont les suivantes :

	% de la valeur du point	Valeur au 1^{er} juin 2007
Indemnité de salissure (indemnité horaire)	1,6	0,20576 €
Indemnité de panier de nuit (indemnité journalière)	60	7,716 €
Indemnité de panier de jour dite de casse-croûte (indemnité journalière)	31	3,9866 €